

Melun, le 10 janvier 2022

Le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription
(Pour information)

Service des personnels enseignants

DPE 1

Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :

Véronique PEZZULLA

Sabrina MAISSE

Tél :

01 64 41 27 22

01 64 41 26 23

Mél :

veronique.pezzulla@ac-creteil.fr

sabrina.maisse@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol

77 000 Melun

www.dsden77.ac-creteil.fr

Objet : Mouvement départemental des instituteurs et des professeurs des écoles 2022 – Postes à profil mouvement – Agrément des candidatures

Annexes :

- Tableau récapitulatif des postes à profil mouvement
- Fiche métier n°1 : conseiller pédagogique de circonscription généraliste (CPC-IEN)
- Fiche métier n°2 : conseiller pédagogique de circonscription d'éducation physique et sportive (CPC-EPS)
- Fiche métier n°3 : enseignant référent pour les usages numériques (ERUN)
- Fiche métier n°4 : conseiller pédagogique de circonscription Pôle école inclusive
- Fiche métier n°5 : enseignant spécialisé en charge des dispositifs relais (classes relais)
- Fiche métier n°6 : enseignant référent de la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH)
- Fiche métier n°7 : professeur des écoles maître formateur itinérant de circonscription (IMF ITI)
- Fiche métier n°8 : enseignant ressources « difficultés de comportement en milieu scolaire » (ERDC)

Dans le cadre du mouvement départemental 2022, le dispositif propre au recrutement sur postes à profil est maintenu.

Afin de préparer le recrutement sur postes à profil dans les meilleures conditions, je vous demande de vous conformer à la procédure suivante.

Si vous souhaitez faire acte de candidature sur une ou plusieurs des fonctions ci-après énumérées, vous devez **OBLIGATOIREMENT prendre contact auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription demandée avant le vendredi 18 février 2022**, délai de rigueur.

Lors de cette prise de contact, vous veillerez à préciser la nature du ou des poste(s) sollicité(s) :

Postes à exigence particulière (PEP) :

- maître-formateur itinérant auprès d'un IEN (circonscriptions ordinaires)

Postes à profil et à exigence particulière (PEPAP) :

- **conseiller pédagogique**
 - CP adjoint de l'IEN,
 - CP adjoint IEN – Pôle école inclusive,
 - CP Education Physique et Sportive.
- **enseignant référent pour les usages numériques auprès d'un IEN** (circonscriptions ordinaires)
- **Enseignant référent en charge des classe relais** – contact auprès de Madame VAUPOTICH, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de l'Information et de l'Orientation (ce.77iio@ac-creteil.fr ou tél : 01.64.41.26.56).
- **enseignant référent de la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH) – Pôle école inclusive** – contact auprès de Monsieur Rossière-Rollin, Inspecteur de l'éducation nationale Pôle école inclusive ce.77ecoleinclusive@ac-creteil.fr ou tél : 01.64.41.27.44).
- **enseignants ressources « difficultés de comportement en milieu scolaire » (ERDC) – Pôle école inclusive** - contact auprès de Monsieur Tapin, Inspecteur de l'éducation nationale Pôle école inclusive ce.77ecoleinclusive@ac-creteil.fr ou tél : 01.64.41.27.44).

Le tableau récapitulatif des postes à profil mouvement et les fiches métiers joints en annexe de cette note précisent les titres professionnels requis et les missions dévolues.

ATTENTION :

Cette procédure conditionne, à terme, le maintien de votre candidature sur ces postes.

Elle ne se substitue aucunement à la saisie des vœux que vous devrez OBLIGATOIREMENT effectuer lors de la phase télématique de recensement.

Je vous invite à prendre connaissance des lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels ainsi que la note de service propre aux opérations du mouvement départemental 2022 qui seront mises en ligne sur le portail de la DSDEN (www.dsden77.ac-creteil.fr).

Je vous rappelle que l'absence de saisie de vœux impliquera la non prise en compte de votre participation au titre des postes à profil.

IMPORTANT :

L'absence de prise de contact ou d'entretien avec l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription demandée entraînera automatiquement la neutralisation des vœux formulés.

J'appelle votre attention sur les modalités particulières relatives aux postes à profil de **professeur des écoles maître formateur itinérant** de circonscription : seul l'avis de l'IEN est nécessaire. Un avis défavorable entraînera automatiquement la neutralisation du vœu concerné.

Pour toutes les autres candidatures, vous serez convoqué(e) à un entretien devant une commission départementale qui vous attribuera le cas échéant un agrément d'une durée de 3 années par type de fonctions sollicitées.

Les candidats ayant déjà satisfait à cet entretien professionnel pour les années scolaires 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et ayant exercé au moins une année dans ladite fonction ne seront pas convoqués.

A titre d'exemple :

Si le dernier agrément a été délivré en 2019 pour la rentrée 2019/2020 :

Affectation sur le poste à profil prononcée à la rentrée scolaire : Agrément obtenu le :	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Commission pour la rentrée 2022/2023
01/09/2019	NON	NON	NON	OUI
01/09/2019	TPD ou PRO ou AFA	TPD ou PRO ou AFA	TPD ou PRO ou AFA	NON
01/09/2019	TPD ou PRO ou AFA	NON	NON	NON
01/09/2019	NON	TPD ou PRO ou AFA	NON	NON
01/09/2019	NON	NON	TPD ou PRO ou AFA	NON

Ces entretiens seront organisés :

du lundi 14 mars 2022 au vendredi 25 mars 2022

A l'issue de ces entretiens, vous serez destinataire d'un courrier vous informant du maintien ou non des vœux formulés.

Les candidats aptes à pouvoir assurer les fonctions demandées seront départagés au barème dans le cadre des opérations du mouvement.

Pour le Recteur et par délégation,
La directrice académique des services de
l'éducation nationale de Seine-et-Marne,

Valérie DEBUCHY

